



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Objecteurs de conscience

Question écrite n° 50981

Texte de la question

M. Jean-Claude Bateux appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la situation extrêmement critique dans laquelle se trouvent les organismes d'accueil des objecteurs de conscience (notamment les associations), désormais contraints de prendre en charge les frais d'hébergement et de restauration de ces derniers. Après l'amputation de plus de 30 % du budget du service des objecteurs de conscience alors même que les organismes d'accueil ont déjà à supporter des avances considérables de trésorerie (environ 20 mois), cette nouvelle mesure instaure de fait un service national inégal dans sa prise en charge par la nation. En conséquence, il lui demande que des dispositions soient prises afin d'accélérer la procédure de remboursement aux organismes d'accueil et de permettre le maintien en vigueur du principe essentiel de prise en charge, totalement indispensable à la pérennisation nécessaire et souhaitable du système actuel.

Données clés

Auteur : [M. Bateux Jean-Claude](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50981

Rubrique : Service national

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 2024